



**CONDITIONS POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE
BOURSE D'EXCELLENCE EIFFEL
DOCTORAT – TOUTES DISCIPLINES
MASTER 2 - DROIT
MASTER 1 – AUTRES DISCIPLINES
POUR EFFECTUER VOS ETUDES A L'UNIVERSITE
PARIS II PANTHEON-ASSAS EN 2020-2021**

Pour déposer votre candidature à une bourse Eiffel auprès de l'**université Paris II Panthéon-Assas**, merci de respecter les étapes suivantes :

ETAPE 1 : VÉRIFIER SI VOTRE CANDIDATURE EST ÉLIGIBLE

Conditions d'éligibilité

* **nationalité** : programme réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats bi-nationaux dont l'une des nationalités est française ne sont pas éligibles.

* **âge** : Niveau master, le candidat doit être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature 2020 ; c'est-à-dire né après mars 1989.

Niveau doctorat, le candidat doit être âgé de 35 ans au plus lors de la campagne de candidature 2020 ; c'est-à-dire né après mars 1984.

* **Non-cumul de bourses** : les étudiants étrangers bénéficiant **déjà** d'une **bourse du gouvernement français**, d'une bourse **Erasmus+** ou d'une bourse de **l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** ne sont **pas éligibles**.

* **Candidature par niveau** : la candidature d'un étudiant dont **le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente** n'est **pas recevable**, même si cette

candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

* **Lieu de résidence** : les candidatures présentées par l'université Paris II Panthéon-Assas concernant des **étudiants en cours d'études à l'étranger** seront considérées comme **prioritaires** par la commission de sélection Eiffel par rapport à celles concernant des **étudiants étrangers qui résident déjà en France**.

* **Niveau de langue** : le niveau requis est le niveau C2 pour le Master 2 et C1 pour le Master 1. Les étudiants originaires de pays francophones ou ayant validé au moins 2 semestres d'études supérieures dans une université francophone n'ont pas à fournir de certificat de langue.

IMPORTANT - VOLET MASTER

- ⚠ La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.
- ⚠ La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.
- ⚠ Les formations impliquant la signature d'un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation ne sont pas éligibles.

Master 2 – Droit : êtes-vous déjà titulaire d'un diplôme niveau Master 1 (Maîtrise française, Bac+4) ? Avez-vous déjà choisi la formation de Master 2 à laquelle vous postulez ?

Master 1 & Parcours - Autres disciplines : êtes-vous déjà titulaire d'un diplôme niveau Licence (Bac+3) ? Et avez-vous déjà choisi le parcours du Master 1 auquel vous postulez ?

Dans le cadre des bourses Eiffel, l'université Paris II Panthéon-Assas ne propose pas de Master 1 dans le domaine du Droit.

IMPORTANT - VOLET DOCTORAT

Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel au niveau Master peut déposer une candidature au niveau Doctorat.

⚠ Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel dans le cadre de son doctorat n'est pas éligible une nouvelle fois à une bourse Eiffel.

⚠ La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

- Bien vérifier à être en cotutelle ou codirection de thèse avec l'Université Paris II Panthéon-Assas.
- Veiller à la bonne qualité de rédaction de votre CV et de votre projet professionnel.

ETAPE 2 : POUR LE VOLET MASTER

Vérifiez que la formation pour laquelle vous postulez est bien dans la liste des Masters éligibles. Ce document (PDF) est à votre disposition sur le site internet de l'Université Paris II.

ETAPE 3 : SI VOUS REMPLISSEZ TOUTES LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE, JOINDRE LES DOCUMENTS DEMANDÉS ET REMPLIR LE DOSSIER.

1. Joindre les **documents listés ci-dessous**. Les documents en langue étrangère doivent être traduits sous **traduction assermentée** en français ou, à défaut, en anglais. :
 - CV
 - Lettre de motivation ou votre projet professionnel
 - Une copie de votre passeport
 - Copie de l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur (post-baccalauréat) avec la **TRADUCTION OFFICIELLE**.
Si possible avec le descriptif des diplômes (cours suivis, nombre d'heures, syllabus des matières etc.)
 - Copie des relevés de notes de vos années d'études dans l'enseignement supérieur avec la **TRADUCTION OFFICIELLE**

L'ensemble du dossier de candidature doit être dématérialisé (maximum 3Mo par fichier). Tous les documents doivent être au format PDF.

Afin que votre candidature soit acceptée vous devez **transmettre par e-mail l'ensemble des documents** :

à Monsieur Mathieu SENE mathieu.sene@u-paris2.fr de la Direction de l'Action Internationale **AVANT 9 Décembre 2019 à 17h00 (Heure de la France).**

Tout dossier reçu au-delà de cette date sera refusé.

ETAPE 3 : PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE À L'UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

Votre dossier, une fois jugé **recevable**, sera étudié par le professeur responsable du programme, qui émettra **un avis favorable ou défavorable** sur votre candidature.

Vous recevrez un email vous informant de l'avis du professeur responsable.

- 2.** Vous complétez le dossier de candidature qui se trouve en ligne sur le site internet de l'Université pour le volet concerné : Master (en précisant la formation que vous souhaitez intégrer) ou Doctorat.

Attention, il s'agit d'un **PDF INTERACTIF** vous devez l'ouvrir avec Adobe Acrobat Reader version 7 ou versions supérieures.

Veuillez consulter le **Guide Pratique** également pour compléter au mieux le dossier de candidature et joindre toutes pièces justificatives.

- 3.** Compléter les **pages 1, 2 et 4** du **dossier Eiffel (Master ou Doctorat) 2020**.

Joindre les **documents listés à la page 8** *sauf la maquette de la formation qui sera envoyée par l'Université Paris 2* (aucun document manuscrit ne sera accepté). Les documents en langue étrangère doivent être traduits sous **traduction assermentée** en français ou, à défaut, en anglais

Les candidatures ayant reçu un avis favorable seront envoyées à Campus France **avant le 9 janvier 2020**.

- ATTENTION -

Un même candidat présenté par plusieurs établissements verra toutes ses candidatures rejetées, soyez sûr de votre choix.